

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son
arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Coordonnées de l'employeur

*champs facultatifs

Nom (ou dénomination) : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE T N° SIRET * :
Complément / Service :
Lieu-dit / BP :
Adresse : 1-3-5 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
Code Postal : 88000 Commune : EPINAL
Tél : Courriel * :

Domaine de compétence couvert par l'AIPR

La présente Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) vaut pour:

La conduite d'engins ou la réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'AIPR comme Concepteur vaut AIPR comme Encadrant ou Opérateur, et l'AIPR comme Encadrant vaut AIPR comme Opérateur.

Bénéficiaire de l'AIPR

M. ☒ / Mme. ☐ NOM : COULIBALY Prénom : MAMOUTOU

Pièce justificative fondant la délivrance de l'AIPR

Une **Attestation de compétences** en cours de validité, obtenue après examen par QCM dans un centre d'examen agréé

Nom du centre d'examen: ERTF

Identifiant : centre 0498

N° de ticket : 096EC69B347C

Date limite de validité : 27/07/2031

Signature

Nom et qualité du signataire : Signature :

Fait à le

La présente AIPR n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants. Elle peut prendre une forme différente du présent modèle, et être notamment intégrée dans un Passeport du salarié regroupant tous ses titres.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.